

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01682
Numéro SIREN : 852 856 699
Nom ou dénomination : 3P AUTOMOBILE

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt A2022/006977

3P AUTOMOBILE
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 100 euros
Siège social : 199 Rue Lieutenant André Fournier
83200 TOULON
852 856 699 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
--

L'an deux mille vingt deux
Le trente avril

Monsieur PISELLA Paul
Associé unique et Président de la Société 3P AUTOMOBILE

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée ;
- Préparation du projet de décisions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
DISSOLUTION ANTICIPEE
MISE EN LIQUIDATION AMIALE

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2022 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la société sera fixé à :

1569 Avenue de la Mer
83140 SIX FOURS LES PLAGES

DEUXIEME DECISION
DESIGNATION DU LIQUIDATEUR

Monsieur PISELLA Paul, associé unique et Président décide d'exercer les fonctions de liquidateur pendant la durée de la liquidation.

Le liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Dans les trois mois de la date de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique statuera sur les comptes annuels. En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

TROISIEME DECISION
POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES LEGALES

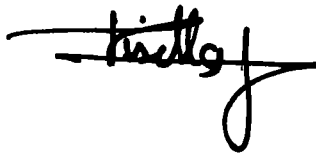
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

QUATRIÈME DECISION
DELEGATION DE POUVOIR

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur PISELLA Paul

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. PISELLA', with a long horizontal stroke extending to the right.